

CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

**Mardi 5 octobre 2010 à 9h 30 - salons A et B
Ministère de la santé et des sports
14 avenue Duquesne 75007 Paris**

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 juin 2010

Pour avis :

1° - Projet de décret relatif à la gestion du dossier des agents publics sur support électronique

Rapporteur : Madame Caroline KRYKWINSKI, chef de bureau, direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) au ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique

2° - Projet de décret modifiant le décret n° 86-442 du 14 mars 1986, modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés maladie des fonctionnaires, le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987, modifié, pris en application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés maladie des fonctionnaires territoriaux, le décret n° 88-386 du 19 avril 1988, modifié, relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés maladie des agents de la fonction publique hospitalière

Rapporteur : Monsieur Sébastien CLAUSENER, chef de bureau, direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) au ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique

3 ° - Projet de programme d'actions 2011-2013 du fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (C.N.R.A.C.L.)

Rapporteur : Monsieur le directeur de la CNRACL ou son représentant.